

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2019

Date de la convocation : 21 janvier 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUCET, Maire,

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs LE BOUDEC Christine, BERTHELOT Vincent, ACINA Alain, RUCET Angélique, MARTIN Jean-Loup (arrivé à 20h45), LEMOINE Claude, DESERT Christelle (départ à 21h25), SAGEAN Laurence.

Etaient Absents ou Excusés : M. BROMBIN Alain ayant donné pouvoir à M. BERTHELOT Vincent, M. HAMON Pascal ayant donné pouvoir à M. ACINAN Alain, Mme LE BOUCHER Gwénaëlle ayant donné pouvoir à Mme SAGEAN Laurence, Mme LOURADOUD-DURAND Gisèle ayant donné pouvoir à Mme DESERT Christelle, MARTIN Jean-Loup ayant donné pouvoir à M. LEMOINE Claude jusqu'à son arrivée à 20h45.

Secrétaire de séance : Mme DESERT Christelle

ORDRE DU JOUR

1/ demandes de Subventions

- 1.1/ DETR 2019 (Salle des Associations)
- 1.2/ Fonds de Concours Dinan Agglomération Contrat de partenariat région pour l'Aire de jeux

2/ Rénovation Eclairage Public Bourg

3/ Photocopieur Mairie

4/ Lotissement La Motte : prorogation Emprunt

5/ Rue de la Rance : Régularisations

6/ ALSH : Indemnités des Animateurs (point annulé)

7/ Autorisation du Maire à engager, liquider & mandater les dépenses d'investissement. : Exercice 2019.

8/ Informations

- 8.1/ Bulletin
 - 8.2/ Le grand débat
 - 8.3/ Validation de l'ensemble des comptes rendus du Conseils Municipal 2018.
-

DELIBERATION N° 01/2019 – MOTION DE CONTESTATION D'ATTAQUES RACISTES ET VIOLENTES ENVERS LES ELUS

Sur proposition de Monsieur le Maire :

Le conseil Municipal de La Vicomté sur Rance :

- Condamne fermement les attaques racistes dont ont récemment fait l'objet certains députés et notamment les injures et menaces adressées au député de la circonscription de Dinan, Hervé BERVILLE, dans une lettre anonyme reçue le 8 janvier dernier,
- Considère que toute attaque personnelle, verbale ou physique contre un représentant élu, quelque soit son appartenance politique, est une atteinte aux institutions de la République et doit être fermement combattue et condamnée.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 02/2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2019 ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE

Mme LEBOUDEC Christine, conseillère déléguée aux travaux, expose le projet de réhabilitation de la salle association :

DEPENSES

Désamiantage	8 410,43 €
Couverture ardoise avec vélux	30 730,00 €
Isolation extérieure avec bardage bois et laine de roche (en interne)	20 000,00 €
Plomberie	8 000,00 €
Maçonnerie	6 500,00 €
Carrelage et faïence pour les sanitaires	5 000,00 €
Electricité / Chauffage	5 743,25 €
Ouvertures	28 083,24 €
TOTAL	112 466,92 €

RECETTES

Contrat de Territoire (Département)	35 000,00 €	31,12%
Réserve Parlementaire (Sénateur Vaspart)	10 000,00 €	8,89%
DETR (Etat)	33 726,84 €	29,99%
Autofinancement (Commune)	33 740,08 €	30%
TOTAL	112 466,92 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- De solliciter une subvention au titre de la DETR 2019,
- De solliciter une subvention au titre du Contrat Départemental de Territoire.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 03/2019 – DEMANDES DE SUBVENTIONS : AIRE DE JEUX

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 6 avril 2018, a décidé d'implanter une aire de jeux dans le centre bourg, à proximité de la mairie, de la salle des fêtes et des divers équipements sportifs, en remplacement d'une structure de jeux devenue obsolète, et ceci dans le but de créer un lieu de rencontres et d'échanges intergénérationnels et facile d'accès.

Le plan de financement présenté ci-dessous porte sur les dépenses d'investissement HT :

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>		
Structure de jeux	32 284,00 €	Région (contrat de partenariat)	24 077,90 €	50%
Terrassement	10 272,80 €	Dinan Agglomération (fonds de concours)	9 631,16 €	20%
Clôture	5 599,00 €	Commune (autofinancement)	14 446,74 €	30%
TOTAL	48 155,80 €	TOTAL	48 155,80 €	100%

Délais de réalisation : 15 mai 2019 au 15 juin 2019

Ainsi, considérant ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet présenté ci-dessus,
- De valider le plan de financement et le calendrier de l'opération présenté ci-dessus,
- De demander à bénéficier d'une aide régionale au titre du contrat de partenariat de Dinan Agglomération, et de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional,
- De demander à bénéficier du fonds de concours mis en place par Dinan Agglomération, et de déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération,
- D'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 04/2019 – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE ST GUILLAUME ET RUE DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet de rénovation de l'éclairage public rue St Guillaume et rue de la mairie présenté par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 37 000 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculé sur

le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 05/2019 – REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR MAIRIE

M. LEMOINE Claude indique à l'assemblée que la société Iceltys propose de remplacer le photocopieur de la mairie, acquis en 2011, par un matériel plus récent et plus performant, et ainsi ne pas subir les extensions de garantie pour les 3 photocopieurs de la Commune (2 à l'école, et 1 en mairie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De remplacer le photocopieur de la mairie aux conditions suivantes :
 - o Location : 127 € HT / mois
 - o Contrat de maintenance : 0,0049 € HT / copie noire et 0,049 € HT / copie couleur
- De remplacer l'un des deux photocopieurs de l'école par l'ancien de la mairie,
- D'autoriser M. le Maire à signer le bon de commande auprès de la société Iceltys.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 06/2019 – PROROGATION EMPRUNT COURT TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE : LOTISSEMENT LA MOTTE

M. LEMOINE Claude indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de proroger l'emprunt à court terme auprès du crédit agricole pour le lotissement « La Motte ».

- Montant : 448 000 €
- Durée : 24 mois
- Déblocage progressif des fonds sur 24 mois
- Paiement trimestriel des intérêts sur les sommes débloquées
- Remboursement du capital in fine
- Remboursement du crédit possible partiellement en cours de contrat, sous réserve que l'intégralité du prêt ait été débloqué
- Frais de dossier : 0,20 % du capital emprunté
- Indexation : euribor 3 mois moyenne avec marge de 1,50 %
- Taux actuel : 1,188 %

Monsieur le Maire est autorisé à signer la prorogation de l'emprunt.

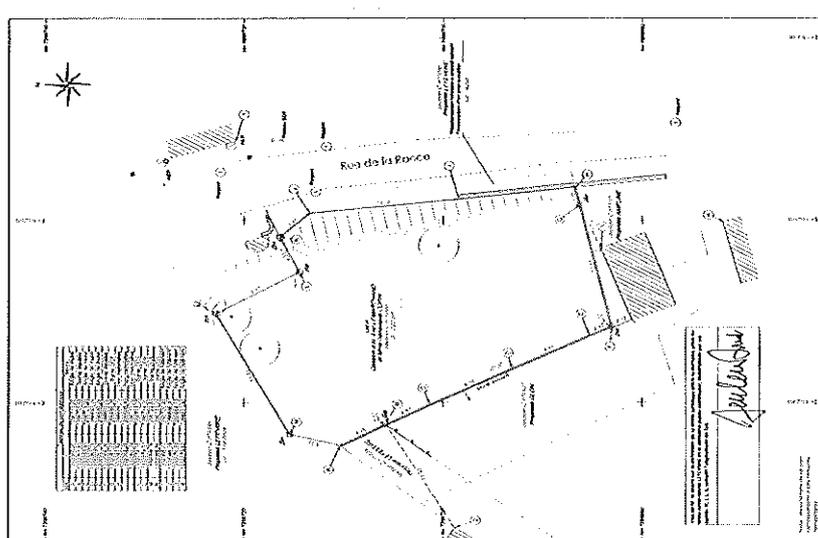
Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 07/2019 – REGULARISATION DE L'ELARGISSEMENT DE LA RUE DE LA RANCE

Afin de permettre la régularisation de l'élargissement de la Rue de la Rance qui a été effectué dans les années 50, au droit de la parcelle cadastrée C 109, Mme LEFEBVRE accepte de céder pour un euro symbolique 42 m² à la Commune.

Dans un premier temps, un acte notarié sera établi pour que cette emprise de la parcelle n° C 109 devienne domaine privé de la Commune. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Dans un second temps, cette partie du domaine privé de la Commune sera à classer dans le domaine public de la Commune, par un acte administratif établi par la Mairie.



M. le Maire ne prenant pas part au vote, la décision est prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à la régularisation de l'élargissement de la rue de la Rance.

DELIBERATION N° 08/2019 – AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du CGCT dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, jusqu'à l'adoption de ce budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2019.

Chapitre	BP 2018	25%
20 : immobilisations incorporelles	2 400 €	600 €
21 : immobilisations corporelles	22 103,65 €	5 525,91 €
23 : immobilisations en cours	175 275,26 €	43 818,81 €

Répartis comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Investissement
21	71 – Cheval Territorial	2185	3 850 €
		2188	1 090 €
TOTAL		4 940 €	

Vote contre : 1 (Angélique RUCET)

Vote pour : 11

Abstention : 1 (Christelle DESERT)

FORMATION GALOP 5 : CHEVAL TERRITORIAL

M. le Maire soumet au vote la formation d'un agent CAE au galop 5 dans le cadre du cheval territorial.

Par une opposition (RUCET Angélique), 4 abstentions (BERTHELOT Vincent, ACINA Alain, HAMON Pascal et BROMBIN Alain) et 8 votes pour, il est décidé de faire former l'agent au galop 5.

BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour la dernière année du mandat, un bulletin municipal sera tiré tous les mois.

LE GRAND DEBAT

Monsieur le Maire propose d'organiser le grand débat avec la Commune de St Hélen et Pleudihen. Le Conseil Municipal ne s'y oppose pas.

COMPTES-RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2018

Monsieur le Maire demande à ce que l'ensemble des conseillers passent en mairie dans les prochaines semaines pour signer les comptes rendus de conseil 2018.

Séance levée à 21h45.

**FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2019**

DELIBERATION N° 01/2019 – MOTION DE CONTESTATION D'ATTAQUES RACISTES ET VIOLENTES ENVERS LES ELUS

DELIBERATION N° 02/2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2019

DELIBERATION N° 03/2019 – DEMANDES DE SUBVENTIONS : AIRE DE JEUX

DELIBERATION N° 04/2019 – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE ST GUILLAUME ET RUE DE LA MAIRIE

DELIBERATION N° 05/2019 – REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR MAIRIE

DELIBERATION N° 06/2019 – PROROGATION EMPRUNT COURT TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE : LOTISSEMENT LA MOTTE

DELIBERATION N° 07/2019 – REGULARISATION DE L'ELARGISSEMENT DE LA RUE DE LA RANCE

DELIBERATION N° 08/2019 – AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019